

On nous confisque tous nos établissements, nos propriétés, et le gouvernement renie même nos dettes. Ainsi nos créanciers, une fois nos couvents vendus à son profit, ne toucheornt pas un centime. Je dois personnellement au Crédit foncier 1 million.

J'ai vendu dernièrement une de nos institutions de Franche-Comté 35,000 francs, elle a été saisie. J'ai demandé au gouvernement au moins une faible somme pour soutenir nos malades et nos vieillards. On m'a ri au nez. Le Crédit foncier subira le même sort. J'ai actuellement 70 ans, que voulez-vous que je fasse ? On me jette à la rue, je suis prêt à mourir de faim.

Mais nos pauvres vieillards, que deviendront-ils ? Nous n'avons jamais fait que le bien, et on nous exile. Nous allons partir en Amérique Nord et Sud, en Suisse, jusqu'au Japon qui nous demande. Nous aimons la France ; mais en pleurant, nous ne pouvons que pleurer, surtout sur l'égarement criminel de ses gouvernants.

Une lettre au président de la République française

Le Père Bonaventure, de l'Ordre des Franciscains, portant maintenant le nom de François Donetta, vient, dit un journal de Paris, d'adresser une lettre au président de la République, dans laquelle il fait, sur le ton humoristique, une critique aussi juste que sévère de la loi sur les associations, et surtout de son application à l'égard des Congrégations.

Nous y trouvons ce passage :

« Vous savez, monsieur le président, que lorsque l'Etat établit le monopole des allumettes il indemnisa les fabricants évincés. C'était un acte de justice banale. Rien d'héroïque jusque-là, car c'est très naturel qu'on donne des dommages-intérêts aux particuliers qu'on a lésés sciemment... Les fabricants d'allumettes, donc, n'eurent pas trop à souffrir du monopole qui les remerciait.

« De même lors de la discussion du privilège des bouilleurs de cru, nos législateurs se sont inquiétés des pertes que l'établissement du monopole occasionnerait aux producteurs fabricants d'alcool... Et de peur que la perspective, ou l'appât de l'indemnité ne multiplie le nombre des fabricants, on s'est dit « hâtons-nous » de bâcler cette loi, sinon nous allons voir les alambics sortir de terre par milliers. On aura des fabricants d'alcool à indemniser, même dans les zones qui n'ont jamais eu la pensée d'une pareille industrie.